ANNEXE I (article 1)

# DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

#### **CHAPITRE I**

TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DE MILIEUX NATURELS ET D'ESPACES VERTS – NATURE MIXTE

#### **SECTION I**

### DESCRIPTION DU PROJET

- **1.** Le projet de mise en valeur consiste en l'aménagement de sentiers pédestres et cyclables incluant la construction de structures, l'aménagement d'aires d'accueil, de sites de mise à l'eau, l'installation de mobilier, la signalisation, la naturalisation et divers autres travaux de mise en valeur. De même, le projet comprend l'acquisition d'immeubles et la conclusion d'ententes de passage et de servitudes à cette fin.
- **2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées, ainsi que les autorisations nécessaires afin de réaliser les travaux d'aménagement.
- **3.** Le projet nécessite également l'achat de biens et d'équipement ainsi que l'embauche du personnel pour sa réalisation.
- **4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la Ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

#### LOCALISATION

**5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

### **SECTION III**

## ESTIMATION DU COÛT

**6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 100 000 \$.

TOTAL: 1 100 000 \$

Annexe préparée le 15 mai 2025 par :

Karine Deschesnes Soutien aux arrondissements, à la prévention et à la qualité du milieu